

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal
Séance du 16 juin 2025

Le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 31 mars 2025 ;
- Prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal

1. Cession de l'ancien EHPAD des Erables – 1 rue Emile de Bary

Approuve la cession de cet immeuble à détacher de la parcelle n°1, section 9 du ban communal d'une surface de 8428 m², à l'aide d'un P.V.A à intervenir :

A créer – 6135 m² : Fonds de Dotation Marguerite Kuentz, 1, rue Jean Moulin - 68500 GUEBWILLER, représentée par son Président, M. Denis KUENTZ.

Approuve les conditions particulières suivantes : La vente est consentie moyennant le prix de 637 343 € net vendeur ; Les honoraires de négociation ainsi que les frais d'actes notariés, droits et émoluments sont à la charge de l'acquéreur ; Autorise Monsieur le Maire ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique et dit que la recette sera imputée au chapitre 024 "produits des cessions d'immeubles".

2. Cession d'un terrain Chemin des Ecureuils

Approuve la cession de la parcelle n°176/5, section 07, d'une surface de 4,08 ares située Chemin des Écureuils à Mme Céline KASTLER avec les conditions particulières suivantes : La vente est consentie moyennant le prix de 45 900 € l'ensemble ; les frais, droits, émoluments, exception faite du P.V.A. sont à la charge de l'acquéreur ; Autorise Monsieur le Maire ou à défaut en cas d'empêchement l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique et dit que la recette sera imputée au chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations" du budget principal 2025.

3. Adhésion à l'association "Les Amis de la Gendarmerie"

Accepte l'adhésion de la Ville de Guebwiller à l'association "Les Amis de la Gendarmerie" et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à cet adhésion.

4. Ravalement de façade – Attribution de subventions

Décide l'attribution d'une subvention de 1 346,31 € à COPRO DE LA REPUBLIQUE pour les travaux réalisés au 61 rue de la République et l'attribution d'une subvention de 1 003,20 € à Monsieur FINIELS Pierre pour les travaux réalisés au 4 rue du Général Lebouc.

5. Avis sur un projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Emet un avis favorable au projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) tel qu'il est annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller pour permettre la poursuite de la procédure.

6. Concession CITIVIA – Approbation du CRAC 2024

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivités (CRAC) 2024 de l'opération d'aménagement Carto-Rhin présenté par la SPL CITIVIA et la participation d'équilibre complémentaire de 3 171 K€, portant le total de la participation compris subventions de l'État à 3 599 K€ ; Autorise M. le Maire ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

7. Construction de courts de tennis couvert et d'un court extérieur

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les marchés tels qu'ils figurent au tableau ci-dessus, ainsi que tous les actes nécessaires à leur exécution et à accomplir toutes les formalités en résultant et dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 23 « immobilisations en cours » article 2313 « constructions », du budget principal.

8. Concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en complexe multi-activités

Autorise M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant avec le groupement IXO ARCHITECTURE ainsi que tous documents nécessaires à cet effet., pour une rémunération globale (mission de base + missions complémentaires + OPC) de 18,83 % soit 875 614 euros HT pour un montant estimatif des travaux s'élevant à 4 650 100,00 euros HT ; Rémunère selon l'avis du jury, tous les architectes non lauréats, à hauteur de 20 000 € TTC ; Verse la même somme de 20 000 € TTC à IXO ARCHITECTURE à titre d'avance sur les honoraires de maîtrise d'œuvre ; Autorise M. le Maire à signer le marché, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution, à l'exécuter et à accomplir toutes les formalités en résultant et dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 « Charges à caractère général » article 605 « Achats de matériel, équipements et travaux », du budget annexe de réhabilitation des Friches.

9. Restauration de l'Eglise Notre-Dame – Avenants au Marché

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché de travaux avec l'entreprise SCHERBERICH MH et l'avenant n°3 au marché de travaux avec l'entreprise SCHERBERICH MH.

10. Constitution d'un groupement de commande entre la CCRG et les communes membres – période 2026/2031

Valide la constitution d'un groupement de commande entre la CCRG et la commune, conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique, la CCRG étant désignée comme coordonnateur du groupement et la convention constitutive du groupement de commande, période 2026/2031, figurant en annexe ; Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et tout document à intervenir dans le cadre de la mise en place du groupement et pour toute la durée du groupement, à signer tout document nécessaire au fonctionnement du présent groupement de commande et notamment les fiches de recensement des besoins ; Notifie la présente délibération au Président de la CCRG ; Autorise Monsieur le Président de la CCRG, pour toute la durée du groupement, à lancer les consultations pour les prestations figurant dans la convention de groupement de commande, en fonction du recensement des besoins annuels exprimés par chaque membre.

19. Convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation

Accepte le principe d'accueil de jeunes au sein des services municipaux dans le cadre défini et maîtrisé des mesures de responsabilisation, dans la limite des moyens à disposition, aux plans humain et matériel ; Approuve la nouvelle convention qui sera passée avec le Collège Mathias Grünwald ; Dit que ladite convention est consentie pour une période « test » de 6 mois. A l'issue de cette première période, si aucune partie n'a demandé à mettre un terme à la convention, une nouvelle période commence pour une durée d'un an. Cette période d'un an est tacitement reconductible et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

20. Personnel Communal – Création de postes permanents

Crée au tableau des effectifs de la commune les postes suivants : 1 poste – Attaché hors classe – temps complet, 1 poste – Adjoint administratif principal de 2ème classe – temps complet, 3 postes - Adjoint administratif principal de 1ère classe – temps complet, 2 postes - Adjoint d'animation principal de 1ère classe – temps complet, 1 poste – Agent de maîtrise principal – temps complet, 1 poste d'assistant-e de prévention en charge des missions ressources humaines, à temps complet, relevant de la filière administrative et pouvant être rémunéré-e sur les grades C1, C2 ou C3, suivant le profil et l'expérience professionnelle; Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

21. Motion pour l'entrée au Panthéon d'Adélaïde HAUTVAL

Les élus du conseil municipal de Guebwiller soutiennent cette demande pour que Adélaïde Hautval intègre le Panthéon, afin de commémorer sa mémoire. Cette motion sera envoyée à Monsieur le Président de la République ainsi qu'au comité de soutien pour l'entrée d'Adélaïde Hautval au Panthéon, par :

Affiché le :

Retiré le :

Le Maire

Francis KLEITZ
Conseiller d'Alsace



11. Convention "Chat libre" 2025 avec la SPA

Approuve la convention de partenariat "Chats Libre" avec la Société Protectrice des Animaux de Colmar et environs pour l'année 2025, pour un montant forfaitaire de 1 000€ et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents y afférents.

12. Attribution d'une subvention à l'association AMAP Framboises & Doryphores

Attribue une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association AMAP Framboises & Doryphores et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder au versement de cette subvention.

13. Dispositif "colos apprenantes"

Décide l'attribution des subventions aux PEP ALSACE dans le cadre du dispositif des colos apprenantes pour les vacances scolaires de l'été et de l'automne 2025 et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

14. Convention de renouvellement et de fonctionnement e l'Unité d'Enseignement Externalisée de l'Institut St Joseph à l'Ecole Élémentaire Emile Storck

Approuve la continuité de fonctionnement de l'Unité d'Enseignement Externalisée à l'école élémentaire Émile STORCK et autorise M. le Maire à signer les présentes conventions ainsi que leurs éventuels avenants.

15. Attribution d'une subvention à l'Ecole Emile Storck dans le cadre de la journée d'échange Franco-Allemand

Décide l'attribution la somme de 1.193,00 € dans le cadre de la rencontre franco-allemande des élèves de l'école Émile Storck et de l'école Michael-Friedrich-Wild-Grundschule de Müllheim et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

16. Attribution de subventions aux associations culturelles

Décide d'attribuer les subventions aux associations culturelles pour l'année 2025, tel que cela vient d'être présenté, pour un montant total de 13 400 euros et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à leurs versements.

17. Convention de partenariat avec la CeA pour les bibliothèques d'Alsace

Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à la signature d'une convention de partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace et tout documents y afférents.

18. Don au Musée d'un carreau de faïence Deck

Accepte le don proposé et d'engager toutes les démarches nécessaires à l'entrée de cet objet dans les collections du musée.